

Le guide pratique

Pour bien trier, valoriser et réduire ses déchets

J'évite le gaspillage alimentaire



RÉDUIRE À LA SOURCE

J'opte pour la vaisselle réutilisable



RÉEMPLOI

Je trie mes déchets



RECYCLAGE

Je fais du compost



RENDRE À LA TERRE

Réduisons nos déchets !

Aujourd’hui, un habitant produit en moyenne :

1 kg de déchets par jour.

C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans !

Gaz à effet de serre, réchauffement climatique, traitement de plus en plus coûteux, réduction des capacités d'enfouissement, raréfaction des matières premières...

Nous devons changer nos habitudes, IL Y A URGENCE !

La Communauté de Communes vous invite donc à adopter un moyen simple de limiter la production de déchets avec ce guide de tri et les 5R :

**REFUSER, RÉDUIRE, RÉEMPLOYER,
RENDE À LA TERRE ET RECYCLER**

**En tout,
un Couserannais
produit par an :**

568 kg*
de déchets !
C'est trop !

*Données 2023

Réduisons nos déchets 2-3

Déchets alimentaires 4

Déchets verts 5

Emballages et verre 6

Cartons et papiers 7

Occasionnels et textiles 8

**Déchets d'équipements
électriques et
électroniques / Lampes** 9

Déchets dangereux 10

Ordures Ménagères 11

Déchèteries 12

260kg /an
d'ordures ménagères

84kg /an
d'emballages

224kg /an de
déchets occasionnels

Règlement d'utilisation du service et rapports officiels sur le site couserans-pyrenees.fr



Pendant vos courses

Non au gaspillage alimentaire !

- ✓ N'achetez que ce dont vous avez besoin, en quantité limitée, en privilégiant les portions à la coupe.
- ✓ Faites une liste de courses, accommodez vos restes, congelez.
- ✓ Préférez les produits frais, locaux et de saison.
- ✓ L'indication « à consommer de préférence » est une garantie du fabricant quant à la qualité du produit. Vous pouvez encore le consommer au-delà de la date indiquée. Ne pas confondre avec « à consommer avant le : ».
- ✓ Évitez les produits sur-emballés.



Chez vous

- ✓ **En compostant** vos déchets de jardin et de cuisine pour produire du compost (voir p4 & 5).
- ✓ **En réalisant du paillage** avec les branchements et la tonte de gazon, ce qui permet de maintenir la terre humide. Préférez cette solution au dépôt en déchèterie. Vos déchets de feuilles mortes ou d'herbes peuvent aussi servir à faire du paillage au pied des arbres fruitiers ou rosiers.



Au travail

- ✓ **N'imprimez que le nécessaire**, ou en recto-verso, voire 2 pages par feuille et réutilisez en brouillon le verso des documents devenus inutiles. Pensez à dématérialiser les documents pour les archiver.



- ✓ Évitez les produits à usage unique, les do-settes, les emballages individuels, les lingettes, les rasoirs jetables, les biscuits en sachets individuels, les plats préparés...
- ✓ Faites vos courses avec des sacs en tissu. Emportez avec vous des bocaux ou des boîtes réutilisables pour les remplir avec du vrac. Privilégiez les éco-recharges, les produits concentrés...
- ✓ Préférez les produits durables : les piles rechargeables, les gourdes, les torchons et serviettes en tissu...
- ✓ Achetez de seconde main dans le réseau des ressourceries, des brocanteurs et lors de vide-greniers.

✓ **En donnant** vêtements, jouets, meubles... aux associations, en déchèterie/ressourcerie, à votre entourage ou vendez les lors de vide-greniers .

✓ **En réparant votre matériel** en panne afin de prolonger sa durée de vie. Pensez, par exemple aux réparateurs électroménagers/hi-fi/vélo, au cordonnier, à la couturière...

✓ **En apposant un autocollant** STOP PUB sur votre boîte à lettres pour diminuer la production de papier. Nous recevons environ 35 kg de prospectus par an !

✓ **Évitez les gobelets jetables** pour la pause café, mais aussi pour les grandes occasions (réunions, manifestations...). Utilisez plutôt des tasses ou des verres réutilisables.

✓ **Préparez vos repas** à la maison et transportez-les dans des boîtes alimentaires plutôt que d'acheter des plats préparés. Utilisez des serviettes en tissu plutôt que du papier essuie-tout.

Déchets alimentaires

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC prévoit que les déchets organiques doivent être triés à part. Ils ne doivent plus être mis en mélange avec les ordures ménagères.

le Compostage individuel

Les bons gestes à la maison :



Les composteurs sont à retirer à l'accueil du service Déchets à Palétès, à St-Girons du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Tarifs : contactez l'accueil au 05.61.66.69.66, Paiement par chèque ou carte bancaire.

le Compostage partagé

Mode d'emploi du site de compostage



Quel devenir ?

Après plusieurs mois de maturation, le compost est mis à disposition des usagers du site de compostage partagé.

Bornes de collecte dédiées

Tous les biodéchets se trient !



Quel devenir ?

Unité de méthanisation (31)



Déchets verts

Profitez d'une ressource précieuse

À DÉPOSER :

Dans votre jardin



Quels déchets verts ?



Feuilles mortes, branches d'arbres, tailles de haies, mauvaises herbes, tonte de pelouse...



Comment ? Broyer, pailler, composter

- ✓ Un volume de végétaux réduit et la possibilité de les utiliser sur place.
- ✓ Des sols vivants et plus fertiles grâce aux apports de matières organiques des végétaux.
- ✓ Un jardin plus résistant à la sécheresse et aux maladies.

Réaliser une haie sèche

- ✓ accueil de la biodiversité

Pourquoi ?

Faire des économies

En eau et en équipement :

- ✓ Pas d'achat de compost et de paillage pour le jardin.
- ✓ Pas besoin de s'équiper d'une remorque et de dépenser de l'essence pour aller à la déchèterie.
- ✓ Économies d'eau grâce au paillage qui réduit l'évaporation de l'humidité des sols.

Plus de bien-être !

- ✓ Plus de temps : pas besoin d'aller à la déchèterie, ni d'arroser.
- ✓ Moins de pollution autour de soi.

Des astuces pour moins de déchets et plus de nature

1. Favoriser les arbustes à croissance lente, la taille douce et les essences locales.
2. Réduire le volume d'herbe coupée à éliminer en utilisant la fonce-mulching de votre tondeuse. C'est moins de végétaux coupés dont il faut s'occuper.
3. Garder un lumen d'herbe cou- coin sauvage : prairie fleurie, tas de branches coupées... et laisser votre tondeuse. Cet espace naturel permet d'accueillir et de nourrir les abeilles, papillons, hérissons...

Le brûlage, une pratique interdite



Les risques du brûlage...

- Impacts sur la santé (émission de polluants nocifs dans l'air)
- Risque d'incendie
- 750 euros d'amende

Le retour au sol : une solution écologique

Compostés ou utilisés en paillage, les végétaux issus de l'entretien du jardin et du potager contribuent à améliorer la qualité des sols, qui manquent souvent d'apports en matières organiques. **A noter que du broyat est disponible en déchèterie à certaines périodes de l'année. Plus d'infos au 05.61.66.69.66.**



En dernier recours, vous pouvez amener vos déchets verts à la déchèterie la plus proche.

Apports limités à 2m³ par foyer et par semaine.

Quel devenir ?

Plateforme de compostage (09)

Emballages

À DÉPOSER EN VRAC :

VIDÉS,
NON IMBRIQUÉS



Comment les réduire ?

Privilégiez l'eau du robinet. Elle est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille et est régulièrement contrôlée. Utilisez des contenants réutilisables : sacs en tissu, boîtes, bocaux. Évitez le suremballage, préférez le vrac et les produits à la coupe.

Tous les emballages en plastique !

- Bouteilles,
- Flacons, barquettes,
- Pots de yaourts, tubes
- Sacs, films...



Tous les emballages cartonnés

- Briques, boîtes, cartonnettes

Tous les emballages métalliques

- Boîtes de conserves, canettes, barquettes, papier aluminium, aérosols...

Interdit :

Les vêtements et les chaussures (à déposer en bornes textiles),
les jouets et les petits objets en plastique (à déposer aux ordures ménagères ou à la déchèterie),
les bouteilles en verre (à déposer dans la borne verre),
les emballages ayant contenu des produits dangereux (à déposer en déchèterie voir p10).

Quel
devenir ?
Centre de tri
(09) puis
recyclage

Verre

Le verre est recyclable à l'infini ! Préférez les emballages en verre

- Bouteilles, pots, bocaux.



À DÉPOSER EN VRAC :

VIDÉS



Interdit :

Vaisselle cassée

(à déposer aux ordures ménagères ou à la déchèterie).

Quel
devenir ?
Recyclage
Verrerie d'Albi
(81)

Tous les papiers

Comment les réduire ?

N'imprimez que si nécessaire et en recto-verso.
Utilisez le recto de courrier inutile en brouillon.
Collez un STOP PUB sur votre boîte aux lettres.



Tous les papiers se trient

PAPIER :

- Courriers, cahiers, enveloppes même avec fenêtres,
- Feuilles, tickets.

JOURNAUX :

- Revues, magazines, annuaires, livres, catalogues,
- Brochures, presse, publicités.

Quel devenir ?

Filières de recyclage
papeteries MARTIN/SAICA
(09)

Interdit :

Films plastiques, autocollants, papier alimentaire et hygiénique.
(à déposer dans le conteneur à ordures ménagères).

Cartons

- Cartons bruns,
- Cales en cartons,
- Cartons ondulés.

Les cartons de grande taille ou en grande quantité doivent être déposés en déchèterie.



À DÉPOSER EN VRAC :

VIDÉS
PLIÉS
SANS LIENS



Interdit :

Plastiques, polystyrènes (à déposer dans les emballages)
et les liens et adhésifs (à déposer aux ordures ménagères)

Quel devenir ?
Filières de recyclage (09)

Déchets occasionnels

Comment les réduire ?

- ✓ Dons aux associations
- ✓ ressourceries
- ✓ caissons réemploi
- ✓ réparation

Les biens d'équipement usagés

- Éléments d'ameublement
- Article de sport et de loisirs
- Jeux et jouets
- Articles de bricolage et de jardin

À DÉPOSER EN

DÉCHETERIE



Les produits et matériaux de la construction et du bâtiment



- **Gravats inertes :** briques, terre cuite, cailloux et granulats, béton...
- **Chutes de plâtre**
- **Métaux**
- **Bois :** poutres, planches...



- **Huisseries**
- **Isolants :** laines de verre, roche
- **Plastique :** tubes, tuyaux, gaine

Professionnels : triés = non facturés

Contactez le service pour les conditions d'accès

Textiles

En bon ou mauvais état.

A déposer en déchèterie ou dans les bornes.

(carte sur couserans-pyrenees.fr)



- Vêtements et linge de maison secs,
- Chaussures attachées ensemble,
- Petite maroquinerie (sacs à main, ceintures...)

À DÉPOSER EN :

SACS FERMÉS



Quel devenir ?

Relais 65
Réemploi recyclage

Déchets Électriques

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

À DÉPOSER EN

DÉCHETERIE

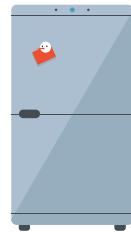


Comment les réduire ?

Nous jetons en moyenne 16 à 20 kg d'équipements électriques ou électroniques par an. En faisant réparer ses appareils, on rallonge leur durée de vie et on réduit ses déchets.

GROS ÉLECTROMÉNAGERS

- Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs,
- Lavage, cuisson.



PETITS APPAREILS :

- Petits électroménagers, audio, vidéo,
- Téléphonie, outillage, informatique,
- Jouets électroniques.



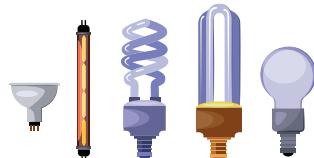
ÉCRANS :

- Téléviseurs, moniteurs,
- Ordinateurs portables.



LES LAMPES :

- À économie d'énergie, led, fluo compact, tubes fluorescents, néons.



Quel devenir ?

Filière de dépollution
et de traitement
pour recyclage

Déchets dangereux

BRICOLAGE / DÉCORATION

- Colles, peintures, lasures, solvants, diluants, vernis,
- Enduits, antirouille, décapants,

ENTRETIEN VÉHICULE

- Antigel, filtres,
- Liquides de dégivrage, de refroidissement,

ENTRETIEN MAISON

- Acides, insecticides, eau oxygénée, soude, déboucheurs,

PRODUITS DE JARDIN

- Engrais, pesticides,
- Anti-mousses, herbicides, fongicides,

SOINS PIQUANTS DES PARTICULIERS EN AUTO-TRAITEMENT

- Autopiqueur, seringues, lancettes, aiguilles à stylo,
- Microperfuseur, cathéter...

Procurez-vous GRATUITEMENT une boîte de déchets de soins piquants dans l'une des pharmacies du Couserans. Une fois cette boîte pleine apportez-la à la déchèterie.

MAIS AUSSI :

- Cartouches d'imprimante,
- Piles et accumulateurs,
- Radiographies,
- Petits extincteurs,
- Petites bouteilles de camping-gaz vides.

Attention :

Les déchèteries acceptent uniquement les produits dangereux des particuliers. Au-delà d'une certaine capacité, des contenants peuvent être refusés car ils sont considérés d'usage professionnel.

Non acceptés :

BOUTEILLES DE GAZ : à ramener chez un revendeur (filière spécialisée)

AMIANTE : à ramener vers une filière spécialisée privée (Info au 05.61.66.69.66)

MÉDICAMENTS : à ramener à la pharmacie sans les emballages.

À DÉPOSER EN

DÉCHETERIE



Quel devenir ?

Filière de dépollution et traitement approprié.

Ordures ménagères

En dernier recours, après avoir trié

Comment les réduire ?

Les lingettes classiques utilisées quotidiennement mettent 400 ans pour se dégrader. Utilisez plutôt une éponge ou une serpillière à la place des lingettes. C'est mieux pour votre budget et pour la planète.

Lors de fêtes utilisez plutôt de la vaisselle réutilisable.

Faites également attention à employer des produits de nettoyages biodégradables ou écologiques.

DÉCHETS DU QUOTIDIEN

NON RECYCLABLES OU NON VALORISABLES :

- **Produits d'hygiène à usage unique :**

Coton-tiges, hygiène féminine, cotons, pansements, couches, masques, lingettes...

- **Petits objets :**

Stylos, vaisselle cassée, pochettes plastique, étiquettes, papier alimentaire...



Attention :

Pour des raisons d'hygiène et de santé publique, les ordures ménagères doivent être **ENFERMÉES DANS DES SACS** et déposées dans les conteneurs à ordures ménagères

Quel devenir ?

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Pihourc près de Saint-Gaudens.
(31)

Ne pas déposer :

Les déchets organiques, les encombrants, les produits dangereux, l'électroménager, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le mobilier, les emballages recyclables, le textile... Ces déchets sont valorisables ou nécessitent un traitement particulier.

Par ailleurs, les camions bennes ne sont pas conçus pour collecter autre chose que des sacs de déchets ménagers.

Professionnels :

Contactez le service pour connaître les conditions d'utilisation du service public.

À DÉPOSER EN

EN SACS
FERMÉS



Déchèterie

Aujourd’hui il est du devoir de tous de mieux trier ses déchets.

La déchèterie est un espace clos, aménagé et gardienné, d’apport volontaire des déchets autres que les « ordures ménagères ».

Vous devez y déposer les déchets recyclables ou trop volumineux pour être pris en charge par les services habituels de collecte des ordures ménagères.

La déchèterie a pour but de lutter contre les décharges sauvages et d’orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

ACCÈS GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

Leur accès est gratuit pour les particuliers.

Il est payant pour les professionnels (badge annuel et prix à la tonne ou en m³). Il est impératif de respecter les consignes de tri et de sécurité. Référez-vous aux panneaux ou demandez au gardien.

Les usagers sont tenus de connaître la nature des déchets qu’ils apportent, de pré-



Jours et horaires d’ouverture
sur couserans-pyrenees.fr

voir de la main d’œuvre pour décharger, une tenue appropriée et les outils nécessaires pour nettoyer. Les déchets doivent impérativement être triés par nature et déposés, sur les conseils du gardien, dans les bennes ou conteneurs appropriés.

Quantités limitées à 2m³ / semaine / foyer sur l’ensemble des déchèteries.

Attention : toute action de récupération est strictement interdite.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Uniquement en cas d'impossibilité de transporter des équipements volumineux à la déchèterie dans une voiture.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE en MAIRIE ou auprès du service déchets : 05.61.66.69.66

Ne rien déposer au sol !

Ne rien déposer à l’entrée de la déchèterie si celle-ci est fermée.

D'une manière générale, **tout dépôt au sol** de déchets en dehors des conteneurs dédiés, y compris sur les sites d’apport volontaire des autres recyclables, **est interdit**.

Le non-respect de cette interdiction est une infraction punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (jusqu'à 150 €).

Participez à la propreté de votre ville, de votre village et du Couserans, en étant respectueux de ces points de collecte.



Service déchets de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées

Palètes - 09200 SAINT-GIRONS - Tél. 05.61.66.69.66 - couserans-pyrenees.fr
service.dechets@couserans-pyrenees.fr